

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Dry Vitamin A Acetate 325 CWS/A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Destiné à l'enrichissement des aliments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd
PO Box 2676
CH-4002 Basel

Téléphone : +41618157777
Téléfax : +41618157770
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360D: Peut nuire au fœtus.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 2	R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
---	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	 
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H360D Peut nuire au fœtus.
Conseils de prudence	:	Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P280	Porter des gants de protection.
	Intervention:	
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
127-47-9 acétate de rétinyle

Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: dl- α -tocophérol: Peut produire une réaction allergique.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.
Les femmes en âge de procréer doivent éviter toute surexposition.

3. Composition/ informations sur les composants

Brève description du produit : Préparation composée d'un ingrédient actif et d'excipients

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acétate de rétinyle	127-47-9 204-844-2	Repr.Cat.2; R61 Xi; R38 R53	Skin Irrit. 2; H315 Repr. 1B; H360D Aquatic Chronic 4; H413	>= 10 - < 15
3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyl)-2H-benzopyranne-6-ol (dl- α -tocophérol)	10191-41-0 233-466-0	R43 R53	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Autres ingrédients

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification	Classification SGH	Concentration [%]
amidon	9005-25-8 232-679-6			>= 10 - < 30

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Après une exposition accidentelle, les femmes devraient consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Migraine
Irritabilité
Lassitude
Somnolence
Nausée
Vomissements
Signes de tension intracrânienne accrue
Desquamation généralisée de la peau (après env. 24 heures)
Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant : Aucun à notre connaissance.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

l'explosion se forme.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la lumière.
Protéger de l'humidité.
: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Température de stockage : < 15 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
amidon	9005-25-8	VME	3 mg/m ³	2007-01-01	CH SUVA
	poussières alvéolaires				
	: Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m ³ pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m ³ pour la poussière inhalable. V. ann. 1.3.6: On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m ³ pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m ³ pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon Carbonate de calcium (craie) Carbonate de magnésium (magnésite) Carbure de silicium (carborundum) Cellulose Dioxyde d'étain Dioxyde de titane Oxyde d'aluminium (alundum, corindon) Sulfate de calcium (gypse) Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.				
Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
acétate de rétinyle	127-47-9	TWA	0,23 mg/m ³		Limite interne à DSM
	fixé pour les hommes				
		TWA	0,06 mg/m ³		Limite interne à DSM
	fixé pour les femmes				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Matière des gants: par exemple caoutchouc nitrile
: Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des conditions de travail particulières.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : particules à flux libre
- Couleur : jaune clair
- Odeur : Pas d'information disponible.
- Seuil olfactif : Pas d'information disponible.
- pH : donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Point d'éclair : non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
- Pression de vapeur : non applicable
- Densité de vapeur relative : non applicable
- Densité : non déterminé
- Hydrosolubilité : dispersable
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : non applicable
- || Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.
Dangers liés à des réactions exothermiques
- Propriétés explosives : donnée non disponible
- Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Indice de combustibilité : 3 (25 °C)

	: 3 (100 °C)
Propriétés explosives de la poussière	: Valeur KST: 171 m.bar/s (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,064 mm; ISO 6184)
Classe d'explosibilité de poussière	: St1 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,064 mm; ISO 6184)
Surpression maximum de l'explosion	: 7,8 Bar (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,064 mm; ISO 6184)
Énergie minimale d'ignition	: 10 - 30 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,054 mm, Perte à la dessiccation 4,1 %, EN 13821) L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.
	: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.
Résistivité volumique de la poudre	: env. 7E+11 Ohmm (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,313 mm, Perte à la dessiccation 2,7 %) La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.
Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière	: >= 350 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,313 mm) Déterminé dans le four BAM

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation de la peau
acétate de rétinyle : Irritation légère de la peau (lapin, OCDE Ligne directrice 404, 4 h)

3,4-dihydro-2,5,7,8-
tétraméthyl-2-(4,8,12-
triméthyltridécy)-2H-
benzopyranne-6-ol : Irritation légère de la peau (plusieurs espèces)

Lésions oculaires
graves/irritation oculaire : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou
cutanée : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (souris, Local Lymph Node Assay (LLNA), OCDE Ligne directrice 429)
Testé avec un produit équivalent contenant 5% de dl-alpha-tocophérol.

Génotoxicité in vitro
acétate de rétinyle : non mutagène, non génotoxique (Divers systèmes de test)

Tératogénicité
acétate de rétinyle : Tératogène
embryotoxique

Information supplémentaire
acétate de rétinyle : Danger d'effets cumulatifs.

Expérience de l'exposition humaine
acétate de rétinyle : DJR (= dose journalière recommandée) 0,8 mg de vitamine A pure (rétinol) par jour
fixé pour les hommes
DJR (= dose journalière recommandée) env. 0,7 mg de vitamine A pure (rétinol) par jour
fixé pour les femmes

Expérience de l'exposition humaine: Contact avec la peau
acétate de rétinyle : Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:
Irritation locale

Expérience de l'exposition humaine: Ingestion
acétate de rétinyle : Une overdose aiguë entraîne les symptômes suivants :
Migraine, Irritabilité, Lassitude, Somnolence, Nausée,
Vomissements, Signes de tension intracrânienne accrue,
Desquamation généralisée de la peau (après env. 24 heures)

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité
acétate de rétinyle : Difficilement biodégradable.
33 % (28 jr)
(OCDE Ligne directrice 301B)

3,4-dihydro-2,5,7,8-
tétraméthyl-2-(4,8,12-
triméthyltridécy)-2H-
benzopyranne-6-ol : Difficilement biodégradable.
8 % (28 jr)
(OCDE Ligne directrice 301F)

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible
Coefficient de partage: n-
octanol/eau : non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : donnée non disponible
Tension superficielle
3,4-dihydro-2,5,7,8-
tétraméthyl-2-(4,8,12-
triméthyltridécy)-2H-
benzopyranne-6-ol : 8,1 mN/m (430 °C)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme
persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
: Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme
très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une
entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

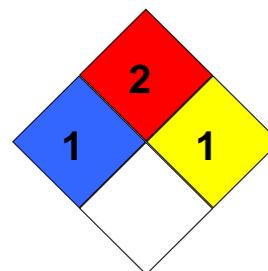
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 1
Risque d'incendie: 2
Danger de réactivité: 1



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360D Peut nuire au fœtus.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association. IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT=

Valeur limite à courte terme.